

Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du vendredi 20 septembre 2024

DEL-2024-22

Le vendredi vingt septembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal le légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt-quatre, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Agnès SURATEAU qui donne pouvoir à Mme Nathalie PAULON, M. Sacha RACCAH qui donne pouvoir à Mme Rozenn LUX, Mme Mégane CORDELLE qui donne pouvoir à M. Davy BRUN.

ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE : Mme Sam DECAUDIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 8

Nombres de suffrages exprimés : 11

OBJET : Modalités et attribution des bons de fin d'année 2024 aux séniors.

M. le Maire explique au conseil municipal que les membres de la commission « sociale » se sont réunis le 17 juin 2024 à la mairie. Lors cette séance la commission a validé les modalités et attribution des bons de fin d'année aux séniors pour l'année 2024.

Mme Nathalie PAULON expose aux membres du conseil municipal les modalités et attribution :

- Un cadeau offert à chaque personne à partir de 60 ans (paniers garnis de produits festifs d'une valeur de 35.00€).

Ces coffrets festifs seront distribués directement aux séniors en leur rendant une visite de courtoisie en fin d'année.

- Comme l'an passé, une aide de fin d'année aux retraités sera calculée au regard du dernier avis d'imposition du foyer.

Cette aide s'effectuera sous la forme de bons « CADHOC UP » utilisable dans diverses enseignes.

Mme Nathalie PAULON précise qu'une communication aux administrés concernant les documents demandés (justificatif d'identité, justificatif de retraite et avis d'imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023) devront être déposés en mairie avant le 26 octobre 2024.

Envoyé en préfecture le 23/09/2024
Reçu en préfecture le 23/09/2024
Publié le 23/09/2024
ID : 077-217703818-20240920-DEL_2024_22-DE

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par la commission.

Les personnes ayant déjà fourni en 2023 leurs justificatifs d'identité et de retraite devront déposer uniquement leur dernier avis d'imposition année 2024 sur les revenus année 2023 ainsi que le formulaire à compléter.

Pour accueillir les administrés qui le souhaitent, les membres de la Commission communale « Sociale » tiendront une permanence à la mairie les jours suivants :

Permanences- Dépôt des dossiers	
Jeudi 17 et 24 octobre 2024 de 15h00 à 19h00	Vendredi 18 et 25 octobre 2024 de 15h00 à 19h00

Date limite de dépôts des documents à la mairie le 26 octobre 2024

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuvent les modalités et attribution des bons de fin d'année 2024 aux seniors.**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de l'année 2024.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Quiers, le 20 septembre 2024

Par délégation du Maire, l'Adjoint, Gérard FABRE

